

NOTICE SUR L'AUTEUR.

L'excellent homme auquel est dû cet ouvrage s'y est peint lui-même avec tant de charme, de naturel et de vérité ; les principaux événemens de sa vie s'y trouvent racontés d'une manière si agréable et si fidèle, que peu de mots suffiront pour en achever l'histoire.

Brillat-Savarin (Anthelme), conseiller en la cour de cassation, membre de la légion-d'honneur, de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, de la société des antiquaires de France, de la société d'émulation de Bourg, etc., etc., naquit le 1^{er} avril 1755, à Belley, petite ville située au pied des Alpes, non loin des rives du Rhône, qui, en cet endroit, sépare la France de la Savoie. A l'exemple de ses aïeux, voués depuis plusieurs siècles aux fonctions du barreau et de la magistrature, il y exerçait avec distinction la profession d'avocat, lorsque, en 1789, les suffrages unanimes de ses concitoyens le députèrent à l'assemblée constituante, cette brillante élite de ce que la France possédait alors de plus remarquable et de plus éclairé. Philosophe pratique suivant moins Zénon qu'Épicure, on ne le vit point attacher son nom aux événemens mémorables de cette époque ; il y prit néanmoins une part assez active, toujours associé aux hommes les plus sages et les plus modérés.

Au terme de ses fonctions législatives il fut porté à la présidence du tribunal civil du département de l'Ain, puis nommé au tribunal de cassation, nouvellement institué. Magistrat intègre, administrateur courageux, et surtout homme doux, conciliant et aimable, il était bien propre à tempérer l'aigreur de nos dissensions civiles, si la fureur des partis politiques était accessible aux exemples ainsi qu'aux conseils de la modération et de la prudence. Maire de Belley, vers la fin de 1793, il résistait avec courage à l'anarchie, et retardait pour son pays natal l'établissement du régime affreux de la terreur, lorsque, vaincu par le mouvement révolutionnaire, il se vit contraint de fuir et de chercher en Suisse un asile contre la rage de ses persécuteurs. Rien ne peint mieux ces jours funestes que la nécessité où se trouvait un homme qui n'eut jamais d'ennemi personnel d'abandonner son pays pour conserver une vie toute entière consacrée à le servir.

C'est ici que l'heureux caractère de Brillat-Savarin paraît dans tout son jour : proscrit, fugitif, dénué de ressources pécuniaires, car il avait eu le temps à peine de dérober sa personne au danger, on le voit, constamment gai, consoler ses compagnons d'infortune, leur donner l'exemple du courage dans l'adversité, en alléger le poids par le travail et l'exercice d'une honnête industrie. Cependant les temps devenant plus orageux et sa situation

plus pénible, il chercha dans le Nouveau-Monde un repos que lui refusait l'Europe; il s'embarqua pour les États-Unis, se fixa à New-York, y passa deux années, donnant des leçons de langue française, occupant une des premières places à l'orchestre du théâtre, car il était musicien distingué, et, comme beaucoup d'autres émigrés, cherchant l'utile dans ce qui n'avait été pour lui jusque là qu'une distraction agréable. Brillat-Savarin a toujours reporté ses souvenirs avec complaisance sur ce temps de sa vie, trop court à son gré, pendant lequel il jouissait, dans toute leur plénitude, des choses les plus nécessaires au bonheur, de la paix, de la liberté, de l'aisance acquise par le travail, et où, comme le sage, il pouvait dire: Je porte tout avec moi. L'amour de la patrie pouvait seul le faire renoncer à une existence aussi agréable. Des jours plus sereins semblèrent luire sur la France; il se hâta d'y revenir, et débarqua au Havre, dans les premiers jours de vendémiaire an 5 (septembre 1796). Durant le règne du directoire, Brillat-Savarin fut successivement employé comme secrétaire de l'état-major-général des armées de la république en Allemagne, puis en qualité de commissaire du gouvernement près le tribunal du département de Seine-et-Oise, à Versailles: il occupait ce dernier emploi à l'époque du 18 brumaire, journée fameuse, dans laquelle la France crut acheter le repos au prix de sa liberté.

Rappelé par le choix du sénat à la cour de cassation, Brillat-Savarin a passé les vingt-cinq dernières années de sa vie dans ce poste honorable, environné du respect de ses inférieurs, de l'amitié de ses égaux, de l'affection de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître. Homme d'esprit, convive aimable, possédant un fonds inaltérable de gaieté, il faisait le charme des sociétés assez heureuses pour le posséder; s'abandonnant volontiers aux séductions du monde et ne s'y dérochant que pour goûter avec délices les jouissances plus douces de l'intimité. Des loisirs que lui laissaient ses fonctions judiciaires naquit la *Physiologie du Goût*, à laquelle il ne crut point devoir attacher son nom, imparfaitement caché sous le voile transparent de l'anonyme; toutefois, il suffisait aux convenances que ce nom n'y fût pas inscrit. Fruit heureux d'un travail facile, la *Physiologie du Goût* obtint dès son apparition un succès mérité. Le naturel admirable qui distingue cette composition lui concilia toutes les classes de lecteurs et désarma les critiques les plus sévères; le naturel, ce don si rare dans les ouvrages d'esprit, et qui, dans nos littératures vieilles, le devient chaque jour davantage, telle est la cause principale de l'accueil qu'obtint ce charmant badinage. On aurait en effet de l'auteur une bien fausse idée si l'on prenait au sérieux les préceptes qu'il a tracés en se jouant avec toute la gaieté de son esprit et de son caractère. Savant

dans ce que Montaigne appelle si énergiquement l'art de la gueule, Brillat-Savarin était naturellement sobre ; le repas le plus frugal suffisait à son appétit robuste, et l'art de la cuisine n'avait rien à faire pour le provoquer ; il ne ressemblait en aucune manière à ces individus dont il dit si plaisamment : « Pour émouvoir des estomacs de papier » mâché, pour faire aller des efflanqués chez qui » l'appétit n'est qu'une velléité toujours prête à » s'éteindre, il faut au cuisinier plus de génie, » plus de pénétration et plus de travail que pour » résoudre l'un des problèmes les plus difficiles de » la géométrie de l'infini. » (Méditation xxvii.)

L'étonnement fut extrême parmi les gens du monde, pour qui Brillat-Savarin n'était qu'un homme aimable, de trouver dans son ouvrage une étendue et une variété de connaissances peu communes, même chez un littérateur. Comment cet homme, qui, après avoir rempli les devoirs austères de sa profession, se livrait tout entier aux charmes de la société, et dans un cercle de femmes aimables ressemblait au vieillard de Téos folâtrant au milieu des Grâces, avait-il tant acquis par la méditation et par l'étude ? Mais déjà l'auteur s'était exercé dans la composition de plus d'un ouvrage auquel son nom n'était point attaché, à l'exception toutefois de deux opuscules, l'*Essai historique et critique sur le Duel, d'après notre législation et nos mœurs*, et des *Fragmens sur l'Administration ju-*

diciaire, publiés en 1819. Il ne devait point jouir de ce succès ; atteint d'une péripneumonie mortelle, pour avoir assisté, déjà atteint d'un rhume assez violent, à la cérémonie funèbre annuellement célébrée ¹ le 21 janvier, dans l'église de Saint-Denis, il y succomba le 2 février 1826, malgré les soins les plus assidus et les plus éclairés. Depuis quelques années, doué de la santé la plus robuste et d'une constitution athlétique, que sa haute stature faisait encore remarquer davantage, Brillat-Savarin avait le pressentiment de sa fin prochaine ; et cette pensée, qui n'altérait en rien sa gaieté habituelle, se reproduit et se montre sans cesse dans son dernier ouvrage ; semblable en cela à ces productions de l'antiquité, où le souvenir de la mort se mêle partout aux plus riantes images, et y ajoutent un charme de plus. Atteint d'une maladie aiguë, bientôt accompagnée de symptômes mortels, il a quitté la vie, comme le convive rassasié sort du festin : *tanquam convivasatur*, sans regrets et sans faiblesse, laissant inconsolables ses nombreux amis, et léguant aux honnêtes gens une mémoire qui leur sera éternellement chère.

¹ Chose remarquable, la même journée coûta la vie à trois magistrats de la cour suprême, tous trois membres de la députation chargée d'assister au service funèbre dans l'église de Saint-Denis, MM. les conseillers Brillat-Savarin et Robert de Saint-Vincent, et l'avocat-général Marchangy.